

---

# Procès-verbal de la réunion extraordinaire du CSE de l'UES DDB du 13 septembre 2022

---

**Participants :**

Direction		Présent	Absent
Aude MERCERON-GUILLET	Présidente du CSE	x	
Noémie NGO	Directrice Adjointe Ressources Humaines	x	
Elus du CSE			
Edwige ATZERT			x
Erick BARBOTTE		x	
Laurent CIRRI			x
Thierry DARTOIS		x	
Christine GARCIA-GUICHETEAU		x	
Valérie PELERIN			x
Marie-Raphaële ROLLET			x
Corinne VULLIEZ			x

---

## ORDRE DU JOUR

---

### Questions à l'initiative de la direction

3

I. Information en vue d'une consultation sur le document unique d'évaluation des risques professionnels. 3

II. Questions diverses. 5

*La réunion s'est tenue en présence, sous la présidence d'Aude Merceron-Guillet.*

## QUESTIONS A L'INITIATIVE DE LA DIRECTION

---

### **I. Information en vue d'une consultation sur le document unique d'évaluation des risques professionnels.**

---

Il s'agit d'un document important et obligatoire que la nouvelle réforme impose désormais de conserver pendant quarante ans. Le but est de recenser les risques essentiels au sein de l'agence, sachant que notre secteur d'activités n'est pas soumis à des risques importants comme dans le secteur industriel ou du bâtiment par exemple.

En revanche, l'historique du Covid ainsi que le panel de risques liés à ce dernier, ont été gardés pour conserver une trace, au même titre que le plan d'action mis en place dès le début et la dernière modification apportée par les décisions gouvernementales. L'ensemble pour voir l'évolution de cette pandémie.

Aude Merceron-Guillet rappelle que la plupart de ces annotations ont été régulièrement présentées lors des réunions mensuelles, ce qui potentiellement permettrait de réappliquer le contenu de ce document en cas de résurgence de la pandémie, comme celle qui apparaît en ce moment, le nombre de cas de contamination augmentant. Toutefois, les procédures de nettoyage au sein de l'agence continuent par précaution.

Noémie Ngo, précise que le document a été pensé en deux volets. Dans l'onglet 2021, ont été recensés tous les différents dangers et risques puis ils ont été catégorisés s'ils étaient liés aux locaux, à l'équipement de travail, à l'organisation du travail ou à l'open-space. Par exemple, l'incendie ; le risque lié est la brûlure et l'asphyxie. Tous les postes de travail sont concernés puis est indiqué un indice de gravité, allant de faible à élevé en passant par modéré et un indice de fréquence, allant de rare à continu en passant par intermittent. Dans l'exemple pris de l'incendie, on obtient faible pour le risque et rare pour l'indice de fréquence.

Suivent ensuite les moyens de prévention existants avec les formations SST et celles des chefs de file par étage avec un organisme spécialisé. Dès que les mouvements dans le bâtiment auront cessé, des formations seront de nouveau organisées avec le souhait de désigner trois personnes au lieu de deux par espace, en raison du télétravail.

Concernant la formation au SST, l'organisme se déplace et met en situation les principes de sécurité et de santé au travail par petits groupes. Elle est appréciée car cela peut servir dans son quotidien.

En revanche, celle de chef de file est plus spécialisée et concerne principalement le bâtiment. Il s'agit d'un camion qui vient s'installer devant l'agence, dans lequel une simulation d'incendie est faite. Ensuite le groupe fait le tour du bâtiment pour reconnaître les points où se situent les extincteurs ou les sorties de secours et où il est rappelé quelques recommandations, comme de ne pas utiliser les ascenseurs.

Un élu fait remarquer qu'un risque est noté faible pour le studio son alors qu'il estime que les utilisateurs sont plus exposés aux sons.

Dans ce cas de figure, expliquent Aude Merceron-Guillet et Noémie Ngo, outre l'expérience des personnes travaillant dans cet espace et la présence d'une cabine insonorisée, ils disposent de casques. Il n'existe pas à ce jour aucune maladie professionnelle les concernant. En revanche, les nuisances liées à l'open-space ou à l'organisation du travail sont notées d'une manière plus pertinente.

Faisant suite à la remarque d'une élue, les conséquences de la charge de travail se sont quelque peu atténuées, à l'exception de la création où la première période de confinement et l'été 2021 ont été compliqués, bien qu'il demeure encore quelques tensions liées aux difficultés de recrutement. En résumé, l'agence récolte le bénéfice de la politique mise en œuvre depuis deux ans, notamment avec les deux jours possibles de télétravail.

Une élue souligne une meilleure ambiance depuis cet été, plus détendue.

Aude Merceron-Guillet explique qu'il a été identifié ce qui pouvait générer des risques pour les personnes dans l'organisation des agences, notamment dans l'open-space, pour éviter les crispations liées aux gens qui parlent fort, faisaient des réunions au milieu des autres ou divergeaient sur les lumières. Le télétravail a atténué ces difficultés. Des salons acoustiques ont été ajoutés et des efforts ont été entrepris grâce à l'information sur le savoir être ou le droit à la déconnexion dans la nouvelle charte du travail, auxquels s'ajoutent les entretiens que les ressources humaines ont assurés. Tout cela a contribué à réduire les risques, même si tous ne peuvent disparaître.

La pression client a été ajoutée, notamment pour les commerciaux à une certaine période, le risque étant considéré comme élevé et de manière continue malgré une action de formation sur la prise de brief et comment vendre une reco. Les managers ont été également sensibilisés et parfois, certains commerciaux ont changé de clients quand la situation se dégradait. A la marge, a été mentionné les risques liés aux déplacements professionnels, bien que concernant peu de personnes et n'ayant pas généré à ce jour d'accidents du travail, fort heureusement.

Ont été spécifiquement listés, les dangers liés aux recours des sociétés de prestation de services, tels le ménage, les déménagements et les travaux, bien que ne concernant pas directement les salariés de l'agence.

Ensuite, liés au télétravail, malgré la fin de son obligation, les risques psychosociaux et physiques ont été répertoriés. Il s'avère parfois que, confrontés à une charge de travail importante, certains salariés préfèrent télétravailler, ce qui peut augmenter ces risques. Néanmoins, le télétravail demeure une avancée majeure de notre organisation et devient même une condition de choix au moment de l'embauche.

Noémie Ngo poursuit en précisant qu'a été isolé un plan d'action spécifique aux risques psychosociaux et au harcèlement, en rappelant, en termes de prévention et de communication, le socle contractuel et réglementaire : modification du règlement intérieur, affichage des articles du code du travail relatifs au harcèlement sexuel et moral, adaptation des contrats du travail en intégrant des clauses spécifiques et la désignation des référents au sein des représentants du personnel. L'ensemble de ces éléments ayant été communiqué ainsi que le guide de l'AACC sur le harcèlement, avec une interrogation sur son affichage à chaque étage.

La discussion porte sur cette question et en conclusion, l'idée serait de le publier sur le site du CSE, cette agence étant en général peu soumise à ces situations de harcèlement.

Sur le volet des risques psychosociaux, en termes de prévention, il existe des entretiens sur la charge de travail obligatoires pour tous les salariés, des entretiens réguliers faits par les managers et le rappel dans le contrat de travail sur la possibilité de contacter les ressources humaines en cas de problème. Il a été également ajouté l'enquête Voice qui permet, même si les réponses sont anonymes, de prendre la température de ce qui se passe dans l'entreprise et de déceler d'éventuels malaises, comme en septembre 2021.

En termes d'actions mises en place, il y a eu une formation RPS, une ligne d'écoute proposée par la mutuelle, sans grand succès malheureusement, la prise en charge de consultations de professionnels de santé via la

mutuelle avec une gratuité durant les confinements et enfin la AACC qui propose également un guide disponible auprès des RH.

Noémie Ngo précise qu'un onglet sur les travaux a été ajouté. Il s'avère que les nuisances envisagées sont moindres dans les faits. Il demeure seulement la problématique du stationnement des vélos pour laquelle une étude sera faite pour ajouter des rails pour mieux les accueillir.

En conclusion, ce document se mettra à jour tous les ans, excepté si un événement particulier intervient.

A l'interrogation de la direction, les élus présents auquel s'ajoute le pouvoir d'un élu, décident de procéder au vote.

*Les élus votent favorablement à l'unanimité sur le document unique d'évaluation des risques professionnels.*

## **II. Questions diverses.**

---

Pour information, en raison des problèmes liés à l'énergie, l'état envisage de rendre obligatoire une proportion de télétravail. Des pistes sont envisagées : ne chauffer qu'un seul plateau, le vendredi du fait de la faible présence de personnes, réduire la température de climatisation ou de chauffage et de veiller à éteindre toutes les lumières, tant intérieures qu'extérieures le week-end.

